

**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze
le 03 Avril à 19h 00,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de M. O. GHIBAUDO Adjoint au Maire,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 30 Mars 2015.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. GHIBAUDO Olivier, Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE
Charles Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
M. MAGALHAES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette, Mme CHAPPA
Christelle, M. BOEMARE Jean Pierre, Mme DE PONFILLY Bettina,
Conseillers municipaux.

Transmis Sous Préfecture le 08/04/2015
Reçu en Sous Préfecture le 09/04/2015

POUVOIRS :

Mme LANG Virginie a donné pouvoir à M. J. PLENAT
Mme VOITURON Pascale a donné pouvoir à M. GHIBAUDO Olivier,

ABSENT : M. SAINT ANDRE Philippe

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle.

N° 23/2015

Approbation du compte administratif de l'Assainissement exercice 2014

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal,

M. GHIBAUDO précise qu'un exemplaire du compte administratif du budget Assainissement de l'exercice 2014 a été remis à chaque élu.

Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget Assainissement de l'année 2014 et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Le compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés.

La lecture du compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION INVESTISSEMENT		
Résultat reporté		80 986,95
Opérations de l'exercice	10 223,98	23 491,52
Totaux	10 223,98	104 478,47
Résultat de clôture	94 254,49	

Restes à réaliser	0,00	0,00
-------------------	------	------

Résultat définitif	94 254,49	
---------------------------	------------------	--

(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n° 23/2015)

Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION FONCTIONNEMENT		
Résultat reporté	7 575,03	
Opérations de l'exercice	37 055,10	67 538,01
Totaux	44 630,13	67 538,01
Résultat de clôture	22 907,88	
Restes à réaliser	0,00	0,00
Résultat définitif	22 907,88	
TOTAL CUMULE	117 162,37	

Vu le rapport ci-dessus,
Vu le code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE

VOTE

POUR : 12 voix

CONTRE : 0 voix

ARTICLE UN

Est adopté le compte administratif tel que présenté par Monsieur GHIBAUDO.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

J. PLENAT



**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze
le 03 Avril à 19h 00,

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 30 Mars 2015.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. GHIBAUDO Olivier, Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE
Charles Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
M. MAGALHAES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette, Mme CHAPPA
Christelle, M. BOEMARE Jean Pierre, Mme DE PONFILLY Bettina,
Conseillers municipaux.

Transmis Sous Préfecture : 08/04/2015
Reçu en Sous Préfecture : 09/04/2015

POUVOIRS :

Mme LANG Virginie a donné pouvoir à M. J. PLENAT
Mme VOITURON Pascale a donné pouvoir à M. GHIBAUDO Olivier,

ABSENT : M. SAINT ANDRE Philippe

SECRETARE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

N° 24/2015

Approbation du compte de gestion 2014 – Budget Assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Receveur Municipal a transmis à la commune le compte de gestion du budget Assainissement pour l'exercice 2014.

Il invite les membres du Conseil à approuver ce compte de gestion avec lequel le compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi que suit :

Investissement

- Recettes	23 491,52
- Dépenses	10 223,98
- Excédent l'exercice	13 267,54

Fonctionnement

- Recettes	67 538,01
- Dépenses	37 055,10
- Excédent de fonctionnement de l'exercice	30 482,91

Résultats reportés de 2013

- Excédent investissement	80 986,95
- Déficit fonctionnement	7 575,03

(Commune du Rayol-Canadel/ Suite délibération n° 24/2015)

Résultats de clôture 2014

- Excédent d'investissement	94 254,49
- Excédent fonctionnement	22 907,88
Résultat de clôture 2014	117 162,37

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le Compte de Gestion présenté par le Receveur Municipal de Saint-Tropez,

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte de gestion et du compte administratif,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal délibère,
VOTE à l'unanimité.**

ARTICLE UN

Est approuvé le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2014, établi par Monsieur SANGUINETTI, Receveur Municipal.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT



**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze
le 03 Avril à 19h 00,

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 30 Mars 2015.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. GHIBAUDO Olivier, Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE
Charles Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
M. MAGALHAES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette, Mme CHAPPA
Christelle, M. BOEMARE Jean Pierre, Mme DE PONFILLY Bettina,
Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

Mme LANG Virginie a donné pouvoir à M. J. PLENAT
Mme VOITURON Pascale a donné pouvoir à M. GHIBAUDO Olivier,

ABSENT : M. SAINT ANDRE Philippe

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

Transmis Sous Préfecture le 08/04/2015
Reçu en Sous Préfecture le 09/04/2015

N° 25/2015

Affectation du résultat exercice 2014 - Budget Assainissement

En application de l'instruction budgétaire M49, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2014 du budget Assainissement. Cet excédent constaté est de 22 907,88 €.

Il vous est proposé d'affecter cet excédent à la section de fonctionnement compte tenu du solde positif de la section d'investissement de 94 254,49 €.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2311-5, R 2311-11 et R 2311-12,

Vu le Compte de Gestion présenté par le Receveur Municipal de Saint-Tropez,

Vu le compte administratif du budget Assainissement pour l'exercice 2014,

Le Conseil Municipal délibère,

VOTE à l'unanimité

ARTICLE UN

Est décidé l'affectation du résultat 2014 comme suit :
R002 Résultat de fonctionnement reporté : 22 907,88 €

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT**



**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze
le 03 Avril à 19h 00,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 30 Mars 2015.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. GHIBAUDO Olivier, Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE
Charles Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
M. MAGALHAES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette, Mme CHAPPA
Christelle, M. BOEMARE Jean Pierre, Mme DE PONFILLY Bettina,
Conseillers municipaux.

Transmis Sous Préfecture le 08/04/2015
Reçu en Sous Préfecture le 09/04/2015

POUVOIRS :

Mme LANG Virginie a donné pouvoir à M. J. PLENAT
Mme VOITURON Pascale a donné pouvoir à M. GHIBAUDO Olivier,

ABSENT : M. SAINT ANDRE Philippe

SECRETARE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

N° 26/2015

Présentation et vote du budget 2015 – Assainissement

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif de l'Assainissement exercice 2015 chapitre par chapitre :

Section d'exploitation équilibrée tant en recettes qu'en dépenses pour un montant de 91 932, 98 €,

Section d'investissement équilibrée tant en recettes qu'en dépenses pour un montant de 161 266,02 €,

Vu le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2,

CONSIDERANT que les communes ont jusqu'au 15 avril 2015 pour le vote du budget,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE

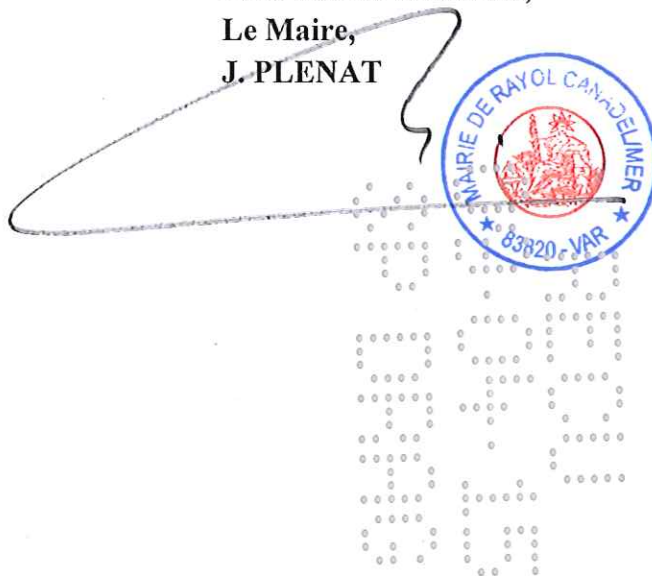
VOTE à l'unanimité

ARTICLE UN

Est adopté le budget primitif tel que présenté par Monsieur le Maire et précise que le vote s'est effectué :

- Par chapitre au niveau de la section d'exploitation équilibrée tant en recettes qu'en dépenses à la somme de : 91 932, 98 €,
- Par chapitre au niveau de la section d'investissement équilibrée tant en recettes qu'en dépenses à la somme de : 161 266,02 €,

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT**



MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze
le 03 Avril à 19h 00,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de M. O. GHIBAUDO Adjoint au Maire,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 30 Mars 2015.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. GHIBAUDO Olivier, Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE
Charles Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
M. MAGALHAES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette, Mme CHAPPA
Christelle, M. BOEMARE Jean Pierre, Mme DE PONFILLY Bettina,
Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

Mme LANG Virginie a donné pouvoir à M. J. PLENAT
Mme VOITURON Pascale a donné pouvoir à M. GHIBAUDO Olivier;

ABSENT : M. SAINT ANDRE Philippe

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

Transmis Sous Préfecture le 08/04/2015
Reçu en Sous Préfecture le 09/04/2015

N° 27/2015

Approbation du compte administratif du budget principal exercice 2014

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal,

M.GHIBAUDO précise qu'un exemplaire du compte administratif du budget principal de l'exercice 2014 a été remis à chaque élu.

Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget principal de l'année 2014 et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Le compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés.

La lecture du compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION INVESTISSEMENT		
Résultat reporté		795 500,55
Opérations de l'exercice	2 343 694,60	1 090 252,36
Totaux	2 343 694,60	1 885 752,91
Résultat de clôture	-457 941,69	
Restes à réaliser	140 051,99	0,00
Résultat définitif	-597 993,68	

(Commune du Rayol-Canadel/ Suite délibération n° 27/2015)

Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION FONCTIONNEMENT		
Résultat reporté		298 650,00
Opérations de l'exercice	2 906 729,77	3 436 931,40
Totaux	2 906 729,77	3 735 581,40
Résultat de clôture	828 851,63	
Restes à réaliser	0,00	0,00
Résultat définitif	828 851,63	
TOTAL CUMULE	230 857,95	

Vu le rapport ci-dessus,

Vu le code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE

VOTE

POUR : 12 voix

CONTRE : 00 voix

ARTICLE UN

Est adopté le compte administratif tel que présenté par Monsieur GHIBAUDO.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT



MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze
le 03 Avril à 19h 00,

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 30 Mars 2015.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. GHIBAUDO Olivier, Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE
Charles Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
M. MAGALHAES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette, Mme CHAPPA
Christelle, M. BOEMARE Jean Pierre, Mme DE PONFILLY Bettina,
Conseillers municipaux.

Transmis Sous Préfecture le 08/04/2015
Reçu en Sous Préfecture le 09/04/2015

POUVOIRS :

Mme LANG Virginie a donné pouvoir à M. J. PLENAT
Mme VOITURON Pascale a donné pouvoir à M. GHIBAUDO Olivier,

ABSENT : M. SAINT ANDRE Philippe

SECRETARE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

N° 28/2015

Approbation du compte de gestion 2014 – Budget Principal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Receveur Municipal a transmis à la commune le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2014.

Il invite les membres du Conseil à approuver ce compte de gestion avec lequel le compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi que suit :

Investissement

- Recettes	1 090 252,36
- Dépenses	2 343 694,60
- Déficit de l'exercice	- 1 253 442,24

Fonctionnement

- Recettes	3 436 931,40
- Dépenses	2 906 729,77
- Excédent de fonctionnement de l'exercice	530 201,63

Résultats reportés de 2013

- Excédent investissement	795 500,55
- Excédent fonctionnement	298 650,00

Résultats de clôture 2014

- Excédent fonctionnement	828 851,63
- Déficit d'investissement	- 457 941,69
- Solde des restes à réaliser	- 140 050,99
- Résultat de clôture 2014	230 857,95

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le Compte de Gestion présenté par le Receveur Municipal de Saint-Tropez,

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte de gestion et du compte administratif,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
VOTE à l'unanimité.**

ARTICLE UN

Est approuvé le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2014 établi par Monsieur SANGUINETTI, Receveur Municipal.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT



**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze
le 03 Avril à 19h 00,

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 30 Mars 2015.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. GHIBAUDO Olivier, Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE
Charles Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
M. MAGALHAES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette, Mme CHAPPA
Christelle, M. BOEMARE Jean Pierre, Mme DE PONFILLY Bettina,
Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

Mme LANG Virginie a donné pouvoir à M. J. PLENAT
Mme VOITURON Pascale a donné pouvoir à M. GHIBAUDO Olivier,

ABSENT : M. SAINT ANDRE Philippe

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

Transmis Sous Préfecture le 08/04/2015
Reçu en Sous Préfecture le 08/04/2015 .

N° 29/2015

Affectation du résultat exercice 2014 - Budget principal

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient de décider de l'affectation de l'excédent de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2014 du budget principal.

Ce résultat, d'un montant de 828 851,63 €, doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Ce dernier est de 597 993,68 €.

La différence de 230 857,95 € est soit affecté pour tout ou partie à la section d'investissement, soit conservé en report à nouveau à la section de fonctionnement, ce qu'il vous est proposé de faire.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2311-5, R 2311-11 et R 2311-12,

Vu le Compte de Gestion présenté par le Receveur Municipal de Saint-Tropez,

Vu le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2014,

Le Conseil Municipal délibère,

VOTE à l'unanimité.

(Commune du Rayol-Canadel/ Suite délibération n° 29/2015)

ARTICLE UN

Est décidé l'affectation du résultat 2014 comme suit :

- Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 597 993,68 €
- Compte 002 : Résultat de fonctionnement reporté : 230 857,95 €

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT**



**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze
le 03 Avril à 19h 00,

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 30 Mars 2015.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. GHIBAUO Olivier, Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE
Charles Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
M. MAGALHAES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette, Mme CHAPPA
Christelle, M. BOEMARE Jean Pierre, Mme DE PONFILLY Bettina,
Conseillers municipaux.

Transmis Sous Préfecture le 08/04/2015
Reçu en Sous Préfecture le 09/04/2015

POUVOIRS :

Mme LANG Virginie a donné pouvoir à M. J. PLENAT
Mme VOITURON Pascale a donné pouvoir à M. GHIBAUO Olivier,

ABSENT : M. SAINT ANDRE Philippe

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

N° 30/2015

Présentation et vote du budget supplémentaire 2015 – Budget principal

Monsieur le Maire donne lecture du budget supplémentaire exercice 2015 chapitre par chapitre :

Section d'exploitation équilibrée tant en recettes qu'en dépenses pour un montant de 278 671,06 €,

Section d'investissement équilibrée tant en recettes qu'en dépenses pour un montant de 601 293,68 €,

Vu le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état des restes à réaliser,

Vu l'état 1259 transmis par les services fiscaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE

VOTE à l'unanimité

ARTICLE UN

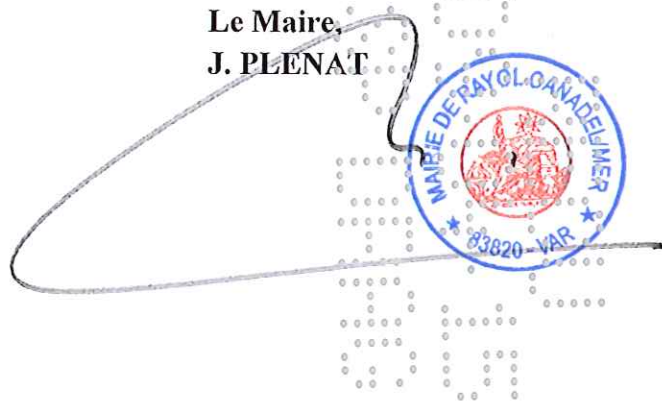
Est adopté le budget primitif tel que présenté par Monsieur le Maire et précise que le vote s'est effectué :

- Par chapitre au niveau de la section d'exploitation équilibrée tant en recettes qu'en dépenses à la somme de : 278 671,06 €,
- Par chapitre au niveau de la section d'investissement équilibrée tant en recettes qu'en dépenses à la somme de : 601 293,68 €,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

J. PLENAT



MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze
le 03 Avril à 19h 00,

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 30 Mars 2015.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. GHIBAUDO Olivier, Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE
Charles Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
M. MAGALHAES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette, Mme CHAPPA
Christelle, M. BOEMARE Jean Pierre, Mme DE PONFILLY Bettina,
Conseillers municipaux.

Transmis Sous Préfecture le 08/04/2015
Reçu en Sous Préfecture le 09/04/2015

POUVOIRS :

Mme LANG Virginie a donné pouvoir à M. J. PLENAT
Mme VOITURON Pascale a donné pouvoir à M. GHIBAUDO Olivier,

ABSENT : M. SAINT ANDRE Philippe

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

N° 31/2015

Subventions aux associations – année 2015

La commune compte sur son territoire des associations qui œuvrent dans des domaines divers. Ces associations participent au développement de la commune, créent du lien social, des solidarités.

Dans le cadre des orientations politiques définies par l'équipe municipale, la commune soutient activement la vie associative.

En début d'année 2015, les associations ont fait connaître leurs besoins d'aides financières de fonctionnement.

Il vous est proposé d'approuver le programme de subventionnement suivant :

Associations	Montant voté
Amicale Régimentaire des Anciens du Groupe de Commandos d'Afrique et du 3° Groupement de Choc	400 €
Amicale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre LE LAVANDOU- BORMES- RAYOL CANADEL (A.C.V.G.)	200 €
Amicale du Personnel Communal Rayol	1 000 €

Association ANIMAUX sans Frontières	1 500 €
Atelier du RAYOL Canadel	2 000 €
Association Omnisports Rayol (A.O.R.C)	4 500 €
Club Rencontres et Amitiés Rayol Canadel	2 000 €
Société de Chasse " L'Ecureuil"	2 000 €
Office de Tourisme	47 000 €
SEA SUN COUNTRY	150 €
ADORA Domaine du Rayol	12 500 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers Rayol	1 500 €
Comité Officiel des Fêtes du Rayol (COF)	23 000 €

Vu le rapport ci-dessus,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE

- Amicale Régimentaire des Anciens du Groupe de Commandos d'Afrique et du 3^o Groupement de Choc : 400 €
VOTE à l'unanimité
- Amicale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre LE LAVANDOU- BORMES-RAYOL CANADEL (A.C.V.G.) : 200 €
VOTE à l'unanimité
- Amicale du Personnel Communal Rayol : 1 000 €
VOTE à l'unanimité
- Association ANIMAUX sans Frontières : 1 500 €
VOTE à l'unanimité
- Atelier du RAYOL Canadel : 2 000 €
VOTE à l'unanimité
- Association Omnisports Rayol (A.O.R.C) : 4 500 €
Mme Muriel MULLER et M. Jean Pierre BOEMARE ont quitté la salle du conseil municipal et ne participent pas au vote
VOTE : 12 voix pour
- Club Rencontres et Amitiés Rayol Canadel : 2 000 €
VOTE à l'unanimité

(Commune du Rayol-Canadel/ Suite délibération n° 31/2015)

- Société de Chasse " L'Ecureuil" : 2 000 €
VOTE à l'unanimité
- Office de Tourisme : 47 000 €
Mme Bettina DE PONFILLY et M. André DEL MONTE ont quitté la salle du conseil municipal et ne participent pas au vote
VOTE : 12 voix pour
- SEA SUN COUNTRY : 150 €
VOTE à l'unanimité
- ADORA Domaine du Rayol : 12 500 €
M. André DEL MONTE a quitté la salle du conseil municipal et ne participe pas au vote
VOTE : 13 voix pour
- Amicale des Sapeurs-Pompiers Rayol : 1 500 €
VOTE à l'unanimité
- Comité Officiel des Fêtes du Rayol (COF) : 23 000 €
Mme Muriel MULLER, Mme LANG Virginie (pouvoir), Mme Juliette LE PIGEON et Mme Bettina DE PONFILLY ont quitté la salle du conseil et ne participent pas au vote
VOTE : 10 voix pour

ARTICLE UN

Le Conseil Municipal valide pour 2015, les propositions de subventions aux associations ci-dessus détaillées et AUTORISE le Maire à verser les sommes allouées à chaque association.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT



MAIRIE
DE

RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze
le 03 Avril à 19h 00,

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 30 Mars 2015.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. GHIBAUDO Olivier, Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE
Charles Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
M. MAGALHAES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette, Mme CHAPPA
Christelle, M. BOEMARE Jean Pierre, Mme DE PONFILLY Bettina,
Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

Mme LANG Virginie a donné pouvoir à M. J. PLENAT
Mme VOITURON Pascale a donné pouvoir à M. GHIBAUDO Olivier,

ABSENT : M. SAINT ANDRE Philippe

SECRETARE DE SEANCE : Mme CHAPPA Christelle

Transmis Sous Préfecture le 08/04/2015
Reçu en Sous Préfecture le 09/04/2015

N° 32/2015

Délibération modificative en vue de l'adhésion de la collectivité au groupement de commandes lancé par le Symielecvar en tant que coordinateur pour l'achat d'électricité.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a délibéré précédemment sur le principe d'adhésion au groupement de commandes monté par le Symielecvar consécutivement à la suppression des Tarifs de Vente Régulés programmée pour les consommateurs finals domestiques et non domestiques ayant des locaux raccordés avec une puissance souscrite égale ou supérieure à 36 KVa (tarifs « jaune » et tarifs « vert ») le 31 décembre 2015.

La convention qui était jointe à la délibération prévoyait de lister tous les membres du groupement impliquant donc de la faire viser par chaque exécutif, soit plus de 50 collectivités.

Cela représente une impossibilité technique forte et de nature à empêcher à pouvoir récupérer la convention de groupement avant le lancement de l'Appel Public à Concurrence pour l'Accord-cadre.

Afin de palier à cette difficulté, il est proposé d'accepter la nouvelle convention de groupement qui prévoit que les membres seront listés en annexe de la convention qui sera signée par M. le Maire après la date du 1^{er} juin 2015, date de fin d'inscription au groupement.

En conséquence, il est proposé :

- D'accepter le principe d'adhésion de la commune du Rayol-Canadel au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et d'adopter la convention de groupement jointe à la présente.

(Commune du Rayol-Canadel/ Suite délibération n° 32/2015)

VU le code des marchés publics et notamment son article 8,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

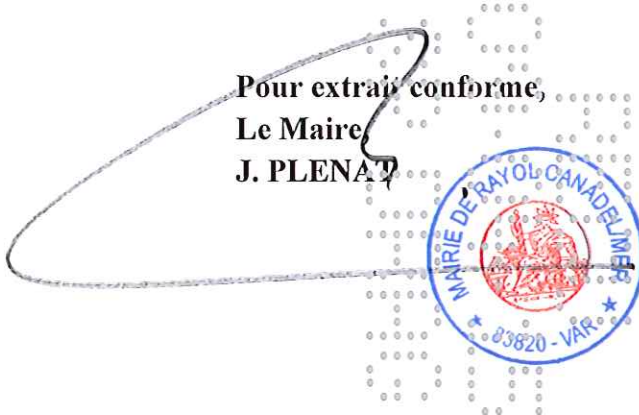
VU la délibération N° 22/2015 en date du 11 mars 2015 actant la participation de la commune au groupement d'achat d'électricité coordonné par le SYMIELECVAR,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE,
VOTE à l'unanimité.**

ARTICLE UN

Le principe d'adhésion de la commune du Rayol-Canadel au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité est accepté et la nouvelle convention de groupement jointe à la présente est adoptée.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAUD



MAIRIE
DE

RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze
le 03 Avril à 19h 00,

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 30 Mars 2015.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. GHIBAUO Olivier, Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE
Charles Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
M. MAGALHAES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette, Mme CHAPPA
Christelle, M. BOEMARE Jean Pierre, Mme DE PONFILLY Bettina,
Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

Mme LANG Virginie a donné pouvoir à M. J. PLENAT
Mme VOITURON Pascale a donné pouvoir à M. GHIBAUO Olivier,

ABSENT : M. SAINT ANDRE Philippe

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle.

Transmis Sous Préfecture le 08/04/2015
Reçu en Sous Préfecture le 09/04/2015.

N° 33/2015

Nomination du Père Robert PEMBELE en tant que citoyen d'honneur de la commune du Rayol Canadel sur Mer

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a la possibilité de décerner le titre de « citoyen d'honneur » à des personnalités dont l'action au service des administrés est jugée remarquable.

Aussi, Monsieur le Maire propose de décerner cette distinction au Père Robert PEMBELE.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le rapport ci-dessus,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE,
VOTE à l'unanimité**

ARTICLE UN

Père Robert PEMBELE est déclaré citoyen d'honneur de la ville du Rayol-Canadel sur Mer.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT

